

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL

*Date de Convocation : 05/12/2022

*Date d'Affichage : 05/12/2022

*Conseillers en exercice : 11

*PRESENTS : 8

*VOTANTS : 10

L'an deux mil vingt deux, le 13 décembre à 19h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Etaient présents : M. BRUN Thierry, Mme Monique MORNACCO aux Affaires Sociales, Mme CORNELOUP Isabelle, Mme BARRIE Claudine, Adjoints et M. Jean- Bernard LASMARRIGUES, Conseiller Municipal

Membres nommés : Mesdames Jocelyne VAYSSIERES, Nadine DAGUENET, Armelle COLLINEAU.

Etait absents excusés : M. Mohammed NIFA pouvoir à Mr BRUN, Mme Marie-claude BOISMARTEL pouvoir à Mme Jocelyne VAYSSIERES, M. Dominique GRANDPIERRE

Monsieur Thierry BRUN a été désigné Secrétaire de séance.

Délib 1. Décision Modificative Budgétaire n°3

Le Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de faire une modification budgétaire

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les lignes budgétaires de la façon suivante dépense de fonctionnement :

- 82 euros du 6238 (Publicité, publication, relations publiques, divers), à
- + 82 euros au 6236 (Catalogues et imprimés et publications),
- 110 euros de 65134 (Aides), à
- + 110 euros au 60632 (Fournitures non stockées, et de petits équipements),
- 795,50 euros du 6251 (Voyages et déplacement), à
- + 795,50 euros au 6232 (Fêtes et cérémonies),

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère
Exécutoire de cet acte dès
Sa transmission en Sous-Préfecture
Affiché le 16/12/22



Fait à Margency, le 14 décembre 2022
Le Président
Thierry BRUN



Acte à classer**DM3CCAS**

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > **AR reçu** < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-16T14-04-30.00 (MI241992609)

Identifiant unique de l'acte : 095-269500757-20221215-DM3CCAS-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Décision modificative n.3

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. décision modificative ou budget supplémentaireActe : DM3.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 16/12/22 à 14:04

Date 16/12/22 à 14:04

Date 16/12/22 à 14:09

Par THOMAS GuillemettePar THOMAS Guillemette